Plan surendettement

Par chris2006

Bonjour puis-je en cas de rentré d'argent anticipée le remboursement des mesures imposées de mon plan de surendettement?

Par Isadore

Bonjour,

C'est possible, mais si vous n'êtes pas en mesure de solder toutes les dettes en une seule fois, il faut faire attention. Un retour à une meilleure fortune doit être signalé à la BDF. Le plan sera révisé en conséquence.

Ne prenez pas l'initiative de rembourser vos créanciers sans les instructions de la BNF si vous avez besoin de conserver la protection du plan.

Par TUT03

Bonjour

oui bien sûr, en cas de retour à meilleure fortune, vous pouvez en informer la commission de surendettement

mais il est parfois préférable de conserver de la trésorerie plutôt que de rembourser le plan, tout dépend des situations particulières

---
Par chris2006

Je précise il n'y aucun effacement de dettes juste un étalement avec un taux d'intérêt a 0.84% donc est ce que si j'anticipe ils vont me demander plus pour récuperer leur taux d'intérêt initial ?